

Nouvelle chronique 27/05/2018

## **Pataquès sur le déferement**

Dans *Le Monde* daté du 2 mai 2018, p. 9, on lit, concernant l'auteur présumé d'un crime : « Sa garde à vue se poursuivait lundi matin, en vue d'un déferement devant le juge d'instruction pour une mise en examen. » Je suis...effaré, me demandant de quels fers devait être débarrassé le présumé coupable. Et, après avoir consulté maints dictionnaires, on s'aperçoit que le mot attendu, déferement, en est absent presque partout (exception faite notamment du *Petit Robert de la langue française*, édition de 2017, qui date l'entrée du mot dans la langue de 1986) et on comprend que le journal a employé le seul mot entre deux qu'il trouvait dans le correcteur orthographique qu'il utilise.

Il s'agit là d'un pataquès, mot que Littré comprend comme faute de prononciation et si l'on accepte que la définition de ce mot par Littré soit étendue à la langue écrite et concerne la confusion de sens entre deux mots. Voici la définition de Littré, s.v. pataquès ou pat-a-qu'est-ce : « *Terme populaire.* Faute de langage, qui consiste à faire entendre un T final quand il y a une S. ou réciproquement, et, plus généralement, à faire entendre sur la voyelle initiale d'un mot une consonne qui ne doit pas terminer le mot précédent. C'est surtout par la confusion de l'S et du T que cette faute a lieu. » Et Littré de conter l'origine du mot, d'après Urbain Domergue, *Manuel des étrangers amateurs de la langue française*, Paris, 1805, p. 464-465 : « Une faute que fesoient autrefois les seuls ouvriers, et que font maintenant des personnes qui ne sont pas plus instruites pour être magnifiquement vêtues, c'est de changer, à la fin des mots, le t en s et le s en t. On appelle cela faire pat-a-qu'est-ce : mot nouveau, dont voici l'origine. Un beau-diseur étoit au spectacle dans une loge à côté de deux femmes, dont l'une étoit l'épouse d'un agioteur ci-devant laquais; l'autre, d'un fournisseur, ci-devant savetier. Les fouritures et l'agio avoient enrichi les deux sans culottes, et l'or, les diamants, brilloient sur les habits des deux princesses. Tout-à-coup le jeune homme trouve sous sa main un éventail : Ma dame, dit-il à la première, cet éventail est-il à vous? — Il n'est poin-z-à moi. - Est-il à vous, en le présentant à l'autre ? — Il n'est pat-à moi. — Le beau-diseur, en riant : il n'est poin-z-à vous, il n'est pa-t-à vous, je ne sais pat-à-qu'est-ce. Cette plaisanterie a couru dans les cercles, et le mot est resté ».

Quelle en soit l'origine du mot, le pataquès est abondant en tout temps ! J'en ai trouvé tout récemment encore un exemple en écoutant la radio *France Inter* le 27 avril à 16 h, où on a parlé du Panthéon « où est *inhumé* Victor Schoelcher » (il suffisait de parler de sépulture ou de mémorial pour éviter la bêtise). Le pataquès du *Monde* m'en rappelle un autre : dans le numéro du même journal daté du 13 mars 1983, on apprend qu'un célèbre trafiquant de drogues, le Français Auguste Joseph Ricord, âgé de 72 ans, qui avait été condamné en 1973 aux Etats-Unis à 22 ans de prison, a été libéré *sur parole* : il souffrait de paralysie et d'*aphasie*, ... (il mourut deux ans plus tard).

La confusion entre déferrement et défèrement a pour origine la création de ce dernier mot dans le domaine juridique, quand on a voulu donner dans la loi un nom d'action correspondant au verbe *déferer* : l'action de déferer devant un magistrat, pour l'inculper ou le placer sous statut de témoin assisté, un homme qui a été interrogé par la police, c'est le défèrement. Il y a eu auparavant le nom *transfèrement*, du domaine juridique aussi, qui signifie l'acte de transférer un prisonnier d'un lieu à un autre, sous bonne garde.

C'est évidemment le verbe latin *fero, fers, ferre, tuli, latum* et ses composés qui sont à la base de ces verbes et de ces noms (Cf. A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine, histoire des mots*, DELL, Paris, 4<sup>ème</sup> éd. , augmentée par J. André, Paris, 2001, s.v. *fero...*, p. 227-229). Le sens juridique de *deferre* est bien attesté : *deferre nomen ad iudices*, c'est remettre un nom entre les mains des juges ; on dit aussi *deferre reum*, déferer un accusé. Le verbe *transferre*, lui, a des emplois moins précis, il signifie transporter, transplanter , traduire. Le nom d'action courant qui lui correspond en français est *transfert* et *transfèrement* désigne un transfert spécifique du domaine pénitentiaire.

Le supin du composé latin *deferre* est aussi à l'origine du nom d'action français *délation*, qui est « une dénonciation, généralement secrète, dictée par des motifs vils et méprisables » (*Trésor de la Langue française informatisé, TLF, s.v.*). En latin, *delatio,-ionis* signifie accusation, dénonciation, mais c'est sous l'Empire que le mot a pris la signification de délation. On notera que le français connaît, selon le *TLF*, un autre mot *délation* dans l'expression *délation du serment* qui désigne « le fait d'imposer le serment à l'une des parties [dans un procès] de la part de l'autre partie ou du tribunal » Le Littré, lui, ne connaît qu'un mot *délation*, pour lequel il donne deux significations, la première correspondant à la définition du *TLF* citée plus haut, la seconde indiquée de façon elliptique : « l'action de déferer. La délation du serment. Le nom d'action *dénonciation* désigne *a contrario* une action généralement publique (cf. latin *denuntiari*, notifier, mettre en public, citer en justice), mais on peut aussi dénoncer

un traité, un pacte, ce qui est annoncer à une partie qu'on rompt ; on peut dénoncer aussi à la justice quelqu'un ou un fait, calomnieusement ou non.

Voilà comment un pataquès peut aider à clarifier les idées.

© Les Belles Lettres 2018